

LES BANDES DOUBLE ET FAIBLE DENSITE EN BLE

FAVORISER LA PRESENCE D'ALOUETTES ET DE BRUANTS PROYER SUR SES PARCELLES

Contexte

Depuis 2020, la LPO réalise des suivis spécifiques sur plusieurs parcelles de blé dur dans la plaine de Valence. Ces suivis se caractérisent par des points d'écoute permettant d'inventorier les espèces d'oiseaux présentes sur les parcelles. Ces inventaires ont permis de constater les faibles populations de **Bruants proyers et d'Alouettes des champs** ;

On observe depuis plusieurs années des fortes chutes de populations d'oiseaux agricoles. A l'échelle nationale, les populations d'alouettes des champs ont chuté de 26 % et celles du Bruant proyer de 14% en 20 ans. Ces mêmes tendances sont observées en Drôme à travers différents recensements réalisés.

Les Alouettes des champs semblent préférer des zones de faible densité pour nicher. A contrario, les Bruants proyers ont besoin d'une densité plus élevée que la densité de semis de blé classique.

Différentes expérimentations d'aménagements favorables à ces deux espèces ont été menées avec succès en Suisse et en Grande Bretagne. En Drôme, des céréaliers volontaires expérimentent depuis 2020 la mise en **place de bandes double et faible densité** pour tenter d'inverser la tendance.



Photo 1 : Bruant proyer
K.DEBREGEAS



Photo 2 : Alouette des champs
T.CUGNOD

Mise en pratique

- **Bande de semis en faible densité pour les Alouettes des champs**

Pour ce faire, lors du semis il est possible d'activer « le passage de roues » ou boucher /désactiver 2 éléments semeurs sur 5.

Cette bande est à réaliser sur une trentaine de mètre, localisée entre les passages de tracteurs choisis pour la parcelle et de préférence au centre de celle-ci.

Une densité moyenne d'une bande par hectare est conseillée.



Photo 3 : bande de sous densité (CA26)

Mise en pratique

- **Bande double densité pour les Bruants proyer**

Bande à réaliser suivant plusieurs méthodes : un passage double sur une bande (avance/recule) ou en doublant directement la densité de semi pour le semoir.

ATTENTION : en cas de semoir combiné il est préférable de modifier les réglages du semoir et de doubler la densité plutôt que de doubler le passage (risque d'enfouissement des grains par la herse rotative).

Comme pour la bande de sous semi, il est préférable d'installer cet aménagement loin des bordures de champs, une densité de 1 bande par hectare est préconisée.

A noter : la mise en place de cette bande est un bon indicateur de nutrition azotée pour la parcelle

Comparaison visuelle des bandes au sein d'une même parcelle :

Photo 4 (gauche) : bande sursemée (CA26)

Photo 5 (droite) : bande semée avec une densité normale (CA26)



Témoignage

«La mise en place de ces bandes sur mes parcelles n'a vraiment pas été contraignante pour moi. La réalisation ne demande pas plus de temps ou plus d'argent, il faut juste y penser lorsqu'on est en train de semer. Ces bandes ne sont pas contraignantes et si elles ont l'avantage de ramener plus d'oiseaux dans nos champs alors pourquoi s'en priver ?! Pour mieux repérer les bandes de double et faible densité je pense qu'il faudrait les placer sur la même ligne de semis.»

Laurent IMBERT, agriculteur expérimentateur depuis 2019

En savoir plus

- Broyer, 1998. Avifaune nicheuse et diversité floristique dans les prairies de fauche. GFS, 15 (hors-série), t. 3, pp 973-986
- IP-Suisse et Station ornithologique Suisse de Sempach, 2011, Explications Techniques, Mesures prises par IP-Suisse pour favoriser la diversité des espèces dans les cultures. 2p
- Bernard, 2008. En ligne, accessible à l'adresse : <https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/Bruant-proyer> Consulté en aout 2020
- Bernard et Julliard, 2008. En ligne, accessible à l'adresse : <https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/Alouette-des-champs> Consulté en aout 2020

Action réalisée avec le financement de la filière qualité Carrefour

Nous contacter :

LPO AUVERGNE-RHONE-ALPES

Kevin DEBREGEAS : chargé de mission agriculture,
kevin.debregeas@lpo.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DROME

Conseillère agroforesterie et biodiversité
Aline BUFFAT : aline.buffat@drome.chambagri.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

